

Dans le cadre de l'application des mesures gouvernementales relatives à la crise sanitaire du COVID-19 et afin de faciliter et d'encourager le confinement des habitants du Pays des abers à leur domicile la CCPA a pris, jusqu'à nouvel ordre, les dispositions suivantes :

L'hôtel de communauté fermé physiquement au public, En cas d'urgence nos accueils téléphoniques et mails sont maintenus :

- L'Accueil général de la CCPA est joignable uniquement par mail accueil@pays-des-abers.fr
- Service eau et assainissement : 02 30 26 02 82 ou sea@pays-des-abers.fr
- Point accueil emploi : 02 90 85 30 12 ou accueil.emploi@pays-des-abers.fr , PLIE defiemploi@pays-des-abers.fr et la mission locale acc.plblnl@mlpb.org

Le service déchets : la collecte des déchets est susceptible de subir des perturbations. Pour autant les jours de sortie des bacs individuels restent inchangés. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, nous vous recommandons de le laisser en extérieur il sera ramassé les jours suivants.

Aucun dépôt au sol à proximité des points d'apports volontaires n'est autorisé afin de faciliter le travail des services mais également pour des raisons d'hygiène.

Les déchèteries et aires de déchets verts sont fermées. Tout dépôt devant ou à proximité de ces sites est également strictement interdit. Des contrôles seront effectués et les contrevenants feront l'objet de poursuites.

Merci de votre compréhension.